



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH – 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 11 mars 2026

AVIS A LA POPULATION

No 04/26

Chasse aux œufs



Chers parents et chers enfants,

Le Conseil communal a le plaisir de vous inviter à la **chasse aux œufs de Pâques**, qui aura lieu le **samedi 4 avril à 14h00** dans l'enceinte de l'école primaire de Lajoux.

La chasse débutera à **14h15**, par tous les temps. Deux parcours seront proposés et adaptés à l'âge des enfants.

Cette année, en raison des travaux dans le bâtiment du home, nous ne pouvons malheureusement pas organiser la chasse aux œufs en collaboration avec celui-ci comme les années précédentes.

Nous nous réjouissons toutefois de partager ce moment convivial avec vous et vos enfants.

N'oubliez pas vos paniers !

Un goûter sera offert aux enfants ainsi qu'aux parents.

La course est organisée pour les enfants âgés de 2 ans révolus jusqu'à la fin de la scolarité primaire.

Pour des questions d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir **inscrire vos enfants par e-mail à commune@lajoux.ch jusqu'au 26 mars 2026.**

Au plaisir de vous retrouver nombreux pour ce moment festif.



Soupe de carême



Le dimanche 22 mars 2026 dès 11h30, aura lieu à la maison des œuvres la soupe de carême. Cet événement ouvert à tous, permet de prendre en commun dans la convivialité un repas frugal. C'est une manière de marquer la période qui précède Pâques en mettant en valeur un esprit de sobriété et de partage.

Cordiale bienvenue à tous

Le conseil de la communauté ecclésiastique

Nouvelle ouverture

Suite à l'achèvement des travaux dans les locaux de l'ancienne Poste, le Conseil communal vous informe de l'ouverture prochaine de deux nouvelles activités.

Dès le 1er avril 2026, un salon de coiffure et un salon de massage y accueilleront leur clientèle.

Antenne 5G

Le Conseil communal souhaite revenir sur l'article paru dans le Franc-Montagnard du 10 mars dernier concernant le projet d'antenne 5G.

Contrairement à ce qui est indiqué dans cet article, la commune n'a pas été consultée en amont du dépôt de la demande de permis de construire. Le Conseil communal tient à préciser qu'il n'a donc pas été associé à cette démarche préalable.

La procédure de mise à l'enquête suit son cours conformément aux dispositions légales en vigueur. Dans ce cadre, la commune examine le dossier avec l'attention requise et dans le respect des compétences qui lui sont attribuées.

Déchetterie

Nous vous rappelons que les appareils électroniques et électriques ne sont plus repris par la commune.

Ils doivent être rapportés :

- **au magasin où l'appareil a été acheté (Une taxe anticipée de recyclage est incluse dans le prix lors de l'achat de l'appareil.)**
- **ou directement chez Celtor**

Merci de respecter les règles de base de la déchetterie communale :

- Respecter les indications du personnel.
- Trier correctement les déchets selon les filières indiquées (verre, papier, carton, métal, etc.).
- Ne déposer que les déchets autorisés dans les bennes prévues à cet effet.
- Tout déchet encombrant qui peut tenir dans un sac de 110 L doit être mis dans ce sac et non dans la benne des encombrants.
- Ne rien laisser au sol : tous les déchets doivent être placés dans les conteneurs correspondants.
- **La commune récupère :**
 - les canapés, fauteuils et les matelas moyennant Fr. 10.- par place.
 - les pneus des véhicules légers sans jantes : Fr. 15.-/pce
 - les pneus des véhicules légers avec jantes : Fr. 20.-/pce

Pour les déchets inertes les prix suivants s'appliquent :

- Seille : Fr. 2.-
- Brouette ou 13 pelles : Fr. 5.-
- 1m3 : Fr. 70.-

Pour de grandes quantités de déchets volumineux, il est vivement conseillé de se rendre directement chez Celtor.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Les communes jurassiennes intègrent le Guichet virtuel sécurisé du canton du Jura !

Des prestations communales désormais disponibles en ligne

Notre commune est fière de faire partie des premières communes jurassiennes à offrir à sa population la possibilité d'effectuer certaines démarches administratives communales en ligne, grâce au **Guichet virtuel cantonal**. À la maison ou en déplacement, ces services sont accessibles en tout temps, depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.

Dès aujourd'hui, vous pouvez utiliser le Guichet virtuel pour nous demander :

- une **attestation de domicile**,
- une **attestation d'établissement**,
- une **attestation de séjour**.

La demande s'effectue entièrement en ligne. Une fois traitée par la commune, l'attestation vous est transmise sous forme électronique (PDF) directement dans votre espace personnel (messagerie du guichet virtuel). Ce nouveau service a été pensé pour vous offrir plus de flexibilité et de confort, sans pour autant réduire l'offre à notre guichet physique ; nous restons bien entendu à votre disposition pour vous accueillir et vous accompagner dans vos démarches, en ligne ou en présentiel.

Et ce n'est qu'un début

D'autres prestations communales sont déjà en cours de développement. Un deuxième cycle de projets prévoit notamment la possibilité **d'annoncer en ligne l'arrivée d'un chien** dans son ménage.

À moyen terme, les attestations délivrées intégreront également une **certification électronique**, renforçant leur valeur juridique et leur utilisation numérique.

Un projet commun au service de la population

Le Guichet virtuel s'inscrit dans la volonté du Canton et des communes de **simplifier les démarches administratives**, tout en garantissant un haut niveau de protection des données. Cette plateforme numérique, désormais partagée entre le Canton et les communes, offre un point d'entrée centralisé pour les prestations administratives officielles en ligne. Pour la phase de lancement, le Canton a pris en charge l'intégralité des coûts du programme de cyberadministration des communes pour les années 2025 et 2026. À partir de 2027, le financement reposera sur un modèle partagé entre le Canton et les communes jurassiennes.

Signature – votations

Il a été constaté à plusieurs reprises que certaines cartes de légitimation retournées dans le cadre du **vote par correspondance** ne sont pas signées. Nous rappelons que la signature de la carte de légitimation est obligatoire. Conformément aux dispositions applicables en matière de votations, une carte de légitimation non signée entraîne la nullité du vote et celui-ci ne peut dès lors pas être pris en compte.

En cas de votations multiples le même jour (par exemple fédérale et cantonale, ou fédérale et communale), chaque carte de légitimation doit être signée. La signature d'une seule carte ne suffit pas : toutes les cartes de légitimation doivent être dûment signées pour que les votes correspondants puissent être pris en compte.

Nous vous remercions de bien vouloir vérifier que chaque carte de légitimation est signée avant le renvoi de votre matériel de vote.



JURA CH
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Carte de légitimation
pour droit de vote en matière fédérale

Scrutin fédéral du 8 mars 2026

En cas de vote par correspondance,
veuillez signer votre carte de légitimation

Signature

Si vous votez par correspondance, veillez à ce que l'adresse de l'administration
communale apparaisse dans la fenêtre de l'enveloppe de transmission.

TRIAGE FORESTIER LA COURTINE



MISE AU CONCOURS D'UN POSTE D'APPRENTI/E FORESTIER/IERE-BÛCHERON/NE CFC

Le Triage forestier La Courtine met au concours le poste d'apprenti/e forestier/ère-bûcheron/ne CFC.

Durée de l'apprentissage : 3 ans

Entrée en fonction : août 2026

Les dossiers de candidature, comprenant une lettre de motivation, le curriculum vitae et la copie du dernier bulletin scolaire, sont à adresser, avec la mention « Postulation » à :

⇒ Triage forestier La Courtine
Guillaume Schaller, garde forestier
Crêt des Oiseaux 179
2718 Lajoux

Des informations sur cette profession sont disponibles sur le site Internet www.orientation.ch, rubrique « Professions ».

Des renseignements peuvent également être obtenus auprès du garde forestier, Guillaume Schaller, au 079 706 21 24.

Triage forestier La Courtine



FRANCHES-MONTAGNES



COURS DE SAUVETEUR

Premiers secours en vue du permis de conduire

Pour être en mesure de prodiguer les premiers secours lors d'accidents de la route et prendre les décisions qui s'imposent en cas d'urgences médicales.

Dates pour 2026 :

Vendredi 24 + samedi 25 avril	Les Breuleux
Vendredi 15 + samedi 16 mai	Le Noirmont
Vendredi 21 + samedi 22 août	Le Noirmont
Vendredi 18 + samedi 19 septembre	Les Breuleux
Vendredi 30 + samedi 31 octobre	Le Noirmont

Durée : Cours de 10h
Vendredi 19h - 22h + samedi 8h - 12h et 13h - 16h

Prix : Fr. 140.-/personne avec certificat

Inscriptions et informations : www.redcross-edu.ch
Recherche "sauveteur"

Cours organisés par les sections de samaritains des Franches-Montagnes
Le Noirmont et Les Breuleux



COURS DE RÉANIMATION BLS-AED-SRC

Apprendre les principales mesures de réanimation pour sauver la vie (massage cardiaque, ventilation et défibrillation) et les appliquer sur des adultes ainsi que sur des enfants.

Certificat valable 2 ans et reconnu pour devenir Premiers Répondants.

Dates pour 2026 :

Vendredi 13 mars	Les Breuleux
Vendredi 27 mars	Le Noirmont
Vendredi 12 juin	Les Breuleux
Vendredi 21 août	Les Breuleux
Vendredi 13 novembre	Le Noirmont
Lundi 14 décembre	Les Breuleux

Durée : Cours de 3.5h / 18h30 - 22h

Prix : Fr. 100.-/personne avec certificat

Inscriptions et informations : www.redcross-edu.ch
Recherche "BLS-AED-SRC complet"

Cours organisés par les sections de samaritains des Franches-Montagnes Le Noirmont et Les Breuleux